

## Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 8 au 14 décembre 2018

17/12/2018

### Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 8 au 14 décembre 2018

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

#### Saisines :

- **Cons. const., 13 déc. 2018, n° 2018-767 QPC** : Code de la sécurité sociale dans sa rédaction issue de la loi n° 2005-1479 de financement de la sécurité sociale pour 2006, telles qu'en vigueur aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012, article L. 242-1 ;
- **Cons. const., 13 déc. 2018, n° 2018-766 QPC** : Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, article 22 alinéa 7 ;
- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-765 QPC** : Code de procédure pénale, article 167, alinéas 1 et 2.

#### Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 14 déc. 2018, n° 2018-754 QPC [Délit de vente ou de cession irrégulière de titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant]** :

« Article 1er. - L'article 313-6-2 du code pénal, dans sa rédaction issue de la loi n° 2012-348 du 12 mars 2012 tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles, est conforme à la Constitution. »

- **Cons. const., 14 déc. 2018, n° 2018-753 QPC [Attribution de la majoration de quotient familial pour enfant mineur en résidence alternée]** :

« Article 1er. - La seconde phrase du cinquième alinéa du paragraphe I de l'article 194 du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007, est conforme à la Constitution. »

#### Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., 10 déc. 2018, n° 2018-755 DC [Loi de finances rectificative pour 2018], publiée au Journal officiel du 11 décembre 2018 :**

« Art. 1er. – La procédure d'adoption de la loi de finances rectificative pour 2018 est conforme à la Constitution. »

\*\*\*

- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-752 QPC [Exonération de taxe d'habitation en faveur de certains établissements publics], publiée au Journal officiel du 8 décembre 2018 :**

« Article 1er. – L'intervention de la fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif n'est pas admise.

Article 2. – Les mots « et d'assistance » figurant au 1° du paragraphe II de l'article 1408 du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, sont conformes à la Constitution. »

- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-750/751 QPC [Régime juridique de l'octroi de mer], publiée au Journal officiel du 8 décembre 2018 :**

---

« Article 1er. – Sont conformes à la Constitution les dispositions suivantes de la loi n° 2004-639 du 2

juillet 2004 relative à l'octroi de mer, dans sa rédaction initiale :

– le 2° de l'article 1er ;

– les mots « meuble corporel » et « meubles corporels » figurant respectivement au dernier alinéa de l'article 1er et au dernier alinéa de l'article 2 ;

– les articles 4, 5 et 7 ;

– les 1° à 4° de l'article 6 ;

– les articles 28 et 29 ;

– les deuxième et troisième alinéas du paragraphe I et le paragraphe III de l'article 37. »

### **La Rédaction législation**

© LexisNexis SA